

Apporter une aide aux dispositifs de rénovation et d'adaptation du parc privé



Mauges Communauté

Pierre FOIN

Responsable du Service Habitat
Rue Robert Schuman – La Loge – Beaupréau
49 600 BEAUPREAU-EN-MAUGES
Tel : 02 41 71 77 10
p-foin@maugescommunaute.fr

CONTEXTE

Le soutien des ménages du parc privé qui engagent des travaux de rénovation et d'adaptation de leur logement ou qui remettent sur le marché des logements vacants depuis plus de deux ans, constitue un axe fort du PLH de Mauges Communauté.

Le budget initial a été augmenté notamment à la suite du bilan à mi-parcours du PLH. Il est donc à noter le déploiement d'un dispositif d'aides communautaires à l'amélioration de l'habitat doté de 4,5 millions d'euros sur la durée du PLH, dont 75% des crédits sont d'ores et déjà engagés pour soutenir près de 1 500 ménages des Mauges : rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie, habitat dégradé, etc.

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les objectifs du dispositif d'aides 2023-2025 sont présentées dans la suite de la fiche.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Mauges Communauté

TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires bailleurs, propriétaires occupants

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Un règlement d'attribution des aides communautaires a été adopté le 8 juillet 2020 en Conseil d'agglomération et détaille les critères d'éligibilités aux aides (sur la période 2020-2022). Un nouveau règlement d'attribution des aides a été adopté en fin d'année 2022 (aides éligibles sur la période 2023-2025).

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Cf. ci-dessous pour le détail des aides mobilisables dans le cadre du règlement d'attribution des aides 2023-2025.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Communes, Département, Région, ANAH, CEE, etc.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

2024 : 800 000 € d'aides directes aux ménages

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Le dispositif se déploie depuis octobre 2020. Au 01/10/2024, ce sont 3,5 millions d'euros d'aides qui ont été alloués aux ménages dans le cadre de l'amélioration de leur logement. Ce sont près de 1 500 ménages des Mauges, essentiellement des ménages très modestes et modestes qui ont bénéficié de ces aides communautaires.

OBSERVATIONS

Le budget total des aides directes aux ménages réservés par Mauges Communauté dans le cadre de la stratégie de relance en faveur de l'amélioration de l'habitat s'élève à 4 500 000 € sur la période 2020-2025, soit environ 750 000 € / an, ce qui constitue le plus gros poste de dépenses du PLH.



Les aides réservées aux propriétaires occupants se décomposent de la façon suivante :

Propriétaires occupants	Objectifs du nombre d'aides à verser entre janvier 2023 et décembre 2025 dans le cadre du soutien aux ménages engageant des travaux d'amélioration de leur logement		Montant maximal de l'aide à verser par logement	Taux maximum de la subvention	Coût prévisionnel à la charge de Mauges Communauté sur la période
					Aides directes aux ménages
Rénovation énergétique	560 (public éligible : < Anah)	280 (gain énergétique > 35 %)	1 500 € / logement	25 %	420 000 €
		280 (gain énergétique > 50 %)	2 250 € / logement	25 %	630 000 €
	120 (public éligible : < PTZ)	120 (gain énergétique > 50 %)	1 500 € / logement	25 %	180 000 €
Adaptation	450 (public éligible : < Anah)		1 500 € / logement	25 %	675 000 €
Prime	Etiquette énergie après travaux : A ou B (< Anah) 75 (public éligible : < Anah)		1 000 € / logement		75 000 €
Prime	Etiquette énergie après travaux : A ou B (< PTZ) 75 (public éligible : < PTZ)		500 € / logement		37 500 €
Prime	Logement très dégradé (indice de dégradation > 0,55) 30 (public éligible : < Anah)		1 500 € / logement		45 000 €
Prime	Vacance (> 2 ans) 20 (public éligible : < Anah)		1 500 € / logement		30 000 €
Prime	Biosourcé 30 (public éligible : < Anah et < PTZ)		1 000 € / logement		30 000 €
Prime	Audit énergétique 50 (public éligible : > PTZ)		300 € / logement		15 000 €
TOTAL		1 130 (+280 primes)			2 137 500 €

Les aides réservées aux propriétaires bailleurs se décomposent de la façon suivante :

Propriétaires bailleurs	Objectifs du nombre d'aides à verser entre janvier 2023 et décembre 2025 dans le cadre du soutien aux ménages engageant des travaux d'amélioration de leur logement		Montant maximal de l'aide à verser par logement	Taux maximum de la subvention	Coût prévisionnel à la charge de Mauges Communauté sur la période
					Aides directes aux ménages
Rénovation énergétique	100 (conventionnement avec l'Anah obligatoire + gain énergétique > 50% et étiquette A, B, C après travaux)		1 500 € / logement	25 %	150 000 €
Prime	Vacance (> 2 ans) + Logement très dégradé (indice de dégradation > 0,55) 50		2 000 € / logement		100 000 €
Prime	Biosourcé 15		1 000 € / logement		15 000 €
TOTAL		100 (+ 65 primes)			265 000 €